

Le ministère ouvre enfin le débat concernant le bilan de la réforme de la voie professionnelle.

Le MEN a réuni, le 12 octobre 2015, un GT sur la VP, avec la participation de toutes les organisations syndicales. Une autre réunion aura lieu le 12 novembre. Mais de quoi s'agit-il ?

Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des GT sur le bilan de la réforme de la VP. Certaines problématiques de la VP seront intégrées aux GT sur le bilan des 3 voies du lycée, d'autres seront traitées à part comme dans ce GT sur « *la classe de seconde professionnelle* ». D'autres questions comme celle de la formation des PLP ou celle de l'offre de formation en LP seront traitées par les IG. Les organisations syndicales seront auditionnées dans ce cadre et plusieurs rapports sortiront en juin 2016.

Le ministère ouvre le débat ; c'était indispensable. Et on comprend aisément les cafouillages du représentant du SNETAA, principal signataire du protocole sur le BP 3 ans avec le gouvernement de Sarkozy parce qu'il se trouve dans une situation inconfortable. Il a tendance à répéter que tout cela c'est du passé. Il est vrai que cela date de 2009, mais les effets négatifs et les conséquences réelles de cette réforme sont bien une réalité d'aujourd'hui.

Pour nous, cette « rénovation » a d'abord servi à faire des économies en réduisant le nombre des PLP et en surchargeant nos classes. Par ailleurs, la suppression d'une année de formation a fortement fragilisé nos élèves qui sont moins formés pour une insertion professionnelle mais aussi mal armés pour les poursuites d'études.

Le SNUEP portera tous ces différents points pendant ces GT et appelle tous les collègues à se rassembler et à agir pour défendre notre métier et pour faire face aux politiques qui visent au développement du tout apprentissage au détriment de la voie professionnelle publique sous statut scolaire.

Nasr Lakhsassi

Stagiaires : Stage sur vos droits et dossier de première affectation

- **Programme du stage à Mérignac : 18 novembre 2015**
 - 9 h 30 : Retour sur les conditions de stage
 - 11 h 30 – 12 h 30 : vos droits d'enseignant (indemnités, reclassement, salaire, ..)
 - 14 h – 16 h 30 : le dossier de 1ère affectation
- Merci de nous confirmer par mail (snuepaquitaine@gmail.com) ou par téléphone (05 56 68 98 91) votre participation à ce stage.
- Les collègues qui le souhaitent peuvent participer seulement le matin ou l'après midi.

Et si on parlait des 1607 heures ...

Lors du dernier CTA (16/10/2015), parmi les questions diverses, une a retenu toute mon attention : celle sur nos « obligations de service », les fameuses 1607 heures soi-disant inscrites dans notre statut de PLP.

Monsieur le Recteur a déroulé sa réponse en précisant les missions d'un enseignant du second degré (donc d'un PLP) :

- Un service d'enseignement de 18 heures
- Les missions liées au service d'enseignement, comprenant : les travaux de préparation et de recherche, le suivi du travail des élèves, l'évaluation, les relations avec les parents, le travail en équipes pédagogiques...
- La formation des enseignants.

Le Recteur a terminé son propos en indiquant qu'avec tout ça, les 1607 heures étaient sans nul doute atteintes !

Mais alors, ces 1607 heures tant et tant martelées par certains dans nos salles des profs, où sont-elles passées ?

Je me rappelle que l'an passé, à la même époque - il est vrai que les élections professionnelles étaient proches et la réforme de la voie professionnelle très dure à assumer- j'ai pu lire sur un panneau syndical les propos suivants :

- « Les enseignants seront contraints aux 1607 heures de travail par an comme l'impose la réglementation applicable à l'ensemble des fonctionnaires en matière de temps de travail »...« Bien sûr, on peut comprendre aisément qu'en pleine campagne électorale pour les élections professionnelles, il était impossible d'assumer que sa propre organisation syndicale (la FSU) ait accepté que les enseignants soient obligés de travailler davantage. »

Mais alors, on nous aurait menti ! On aurait voulu envoyer un bel écran de fumée pour masquer les vraies raisons de la dégradation de nos conditions de travail : le Bac Pro 3 ans et la fermeture massive de nos sections !

Le SNUEP au sein de la FSU s'est battu pour que soient inscrites, comme dans le marbre, nos 18 heures hebdomadaires et il a refusé avec force l'annualisation de notre temps de travail.

Il est donc grand temps que cette vérité soit rétablie :

NON, les 1607 heures ne sont pas inscrites dans notre statut de PLP !

Jean Luc Massias
Elu SNUEP-FSU au CTA

Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré,

Le SNUEP et la FSU ont fait le travail pour sauver les SEGPA

L'apparition des nouveaux textes concernant les SEGPA ([arrêté](#) , [annexe](#) et [circulaire](#)) est une confirmation que le gouvernement n'a pas suivi les partisans de l'inclusion des élèves de Segpa dans des classes du collège.

Ci-dessous les points essentiels de l'arrêté du **21 octobre 2015 relatif aux classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté** publié au Journal officiel du 25 octobre :

« Les élèves des classes de collège peuvent bénéficier d'une orientation en section d'enseignement général et professionnel adapté... »

« Les élèves des classes de quatrième et de troisième des sections d'enseignement général et professionnel adapté bénéficient d'un enseignement de complément de découverte professionnelle afin de développer les compétences qui leur seront utiles pour une formation professionnelle ultérieure ».

Ci-dessous les deux grilles horaires hebdomadaires avant et après l'apparition du nouveau texte :

Enseignements	6e		5e		4e		3e	
	Nouveau	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau	Ancien
Education physique et sportive	4	4	3	3	3	3	3	2
Enseignements artistiques	2	2	2	2	2	2	2	2
Français	4,5	4,5	4,5	4	4,5	5	4	4,5
Histoire - Géographie - EMC	3	3	3	3	3	3	2	2
Langue vivante	4	4	3	3	3	3	3	3
Mathématiques	4,5	4	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3
Sciences et technologie	4	1,5	4,5	3	3	3	2	2
Découverte professionnelle		1,5		1,5	6	6	12	12
Vie sociale et professionnelle								1
Module d'aides spécifiques		2	2,5	2				
Total*	23 + 3 **	26,5	22 + 4 ***	25	24 + 4 ****	28,5	27,5 + 4 ****	31,5
	26	26,5	26	25	28	28,5	31,5	31,5

* S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau.

** Ces 3 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé).

*** Ces 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).

**** Ces 4 heures hebdomadaires sont consacrées à l'enseignement de complément (découverte professionnelle).

La circulaire et la grille horaire concernant les SEGPA sont parues au BO n°40 du jeudi 29 octobre. Son application est prévue dès la rentrée 2016.

L'action déterminante du SNUEP et de la FSU lors des GT a permis de préserver la structure SEGPA de la 6ème à la 3ème avec une DGH fléchée et les moyens nécessaires.

Néanmoins, des interrogations sont encore importantes concernant le fonctionnement de la 6ème.

La détermination du SNUEP-FSU qui a participé à tous les G.T ministériels a permis des avancées concernant la place et le travail des PLP au sein des SEGPA.

Une analyse syndicale de cette circulaire sera disponible très rapidement sur le site et vous sera communiquée. Le SNUEP-FSU de l'académie de Bordeaux prévoit l'organisation d'un stage dès le début de l'année 2016.

Vincent Destrian

Succès de la FSU aux élections du CE de l'ESPE d'Aquitaine

Résultats des élections au collège des usagers : sur 183 bulletins exprimés: 125 voix pour la FSU, 4 sièges et 58 voix pour l'UNSA, 2 sièges

Modifications apportées par le nouveaux texte concernant les PFMP

Le [décret](#), publié au JO du 28 octobre 2015 sur l'encadrement des stages apporte les modifications suivantes :

- Le nombre de stagiaires dont la convention de stage est en cours pendant une même semaine ne peut excéder : 15 % de l'effectif pour les organismes d'accueil dont l'effectif est supérieur ou égal à 20 ; 3 stagiaires, pour les organismes d'accueil dont l'effectif est inférieur à 20.
- Pour les périodes de formation en milieu professionnel, l'autorité académique peut fixer par arrêté un nombre de stagiaires supérieur : dans la limite de 20 % de l'effectif lorsque celui-ci est supérieur ou égal à 30 et de 5 stagiaires lorsqu'il est inférieur à 30.
- Un tuteur dans un organisme d'accueil ne peut encadrer plus de trois stagiaires
- L'organisme d'accueil ou l'établissement d'enseignement communique, à leur demande, aux agents de contrôle de l'inspection du travail une copie de la convention de stage conclue avec le stagiaire.
- Ces dispositions entrent en vigueur le lendemain de la publication du décret au Journal officiel, soit le 29 octobre 2015.

Condamnation d'une entreprise pour blessures involontaires après l'accident survenu à un lycéen en stage

La Cour de cassation approuve, dans un arrêt du 23 juin 2015, la condamnation pénale d'une société pour blessures involontaires après un grave accident survenu à un élève d'un lycée en stage dans l'entreprise alors qu'il aidait, à leur demande, deux salariés lors d'une opération de chargement. Les juges ont notamment retenu que "les salariés chargés de la formation du stagiaire n'avaient pas été clairement informés des tâches pouvant lui être confiées". Par ailleurs, la chambre criminelle rappelle que les accidents survenus aux élèves ou étudiants d'un lycée au cours de l'enseignement ou à l'occasion d'un stage relèvent de la législation sur les accidents du travail et non des règles de droit commun.

Préparation aux examens des voies Générale, Pro et Techno

Un [décret](#) modifie les dispositions du code de l'éducation relatives à la préparation aux examens des voies générale, professionnelle et technologique des lycées et à la délivrance du baccalauréat. Il prévoit que "les élèves ayant échoué aux examens des voies générale, professionnelle et technologique seront autorisés à s'inscrire à nouveau dans l'établissement dans lequel ils étaient précédemment scolarisés. Pour l'examen du baccalauréat général et du baccalauréat technologique, les candidats ayant échoué à l'examen pourront demander à bénéficier de la conservation des notes égales ou supérieures à 10 sur 20."

La Fonction publique doit en finir avec la précarité !

La FSU a organisé un rassemblement des non titulaires à Paris ; 150 non titulaires de la Fonction publique y ont participé.

Ces agents ont témoigné toute la matinée des difficultés qu'ils rencontrent ; au delà de la grande diversité de leurs situations et des contrats, des constantes se dégagent : contrats courts, temps partiels imposés, faible rémunération, difficultés à faire reconnaître leurs droits, parfois à voir leur travail rémunéré. Dans un contexte de réductions budgétaires, nombre d'entre eux sont licenciés.

Des délégations constituées avec ces personnes ont ensuite été reçues par des groupes parlementaires et dans les ministères pour dénoncer la situation de précarité faite à près d'1 million de personnes et demander qu'il soit mis un terme à la précarité dans la Fonction publique.

L'État employeur, les collectivités locales doivent être exemplaires en termes d'emploi stables, reconnus et revalorisés. Si les plans successifs de résorption de la précarité ont permis quelques avancées, ils restent très insuffisants car ils ne répondent pas à toutes les situations.

Et dans ce cadre le SNUEP de Bordeaux a participé au stage de formation, le 14 octobre 2015, concernant les enseignants non titulaires. Ci-dessous quelques points traités pendant cette journée de travail :

Un guide juridique sur la gestion des agents non titulaires de la fonction publique sera prochainement mis à disposition des employeurs. Le principe en a été acté le 12 octobre 2015 lors d'une réunion du "comité de suivi de ANT" chargé de suivre l'application de la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire des contractuels dans la fonction publique.

Armelle Chagnaud

La Cour des Comptes : Le lycée est trop coûteux et peu efficace

Pour la Cour des Comptes le lycée coûte cher. Il faut, selon celle-ci, entre autres, moins d'heures de cours et moins d'établissements. Et le plus inquiétant dans ce rapport, ce sont les conclusions de la cour qui pointe du doigt la voie professionnelle. Ainsi les auteurs de ce rapport considèrent que l'élève de l'enseignement professionnel coûte plus cher que tous les autres élèves. Au-delà de ce calcul de comptes, nous proposons aux auteurs de ce rapport de tenir compte de la durée de scolarité des lycéens professionnels qui est très courte par rapport aux autres voies, et là la conclusion sera tout à fait différente.

Il est peut-être temps que la cour des comptes se penche, par exemple, sur le coût du décrochage scolaire qui cause des dépenses publiques considérables et génère des dégâts sociaux.

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!**

Compte-rendu du stage syndical du 13/10/2015 à Lormont

Un stage syndical sur le thème Filles/Garçons, a eu lieu mardi 13 octobre au centre social Génicart de Lormont.

Organisé par la FSU Gironde, le Collectif Egalité filles/garçons 33 et les associations, le stage s'adressait aux enseignants, surveillants, animateurs, ATSEM et personnel territorial travaillant auprès des jeunes.

Aborder la relation filles/garçons à l'école et en dehors, renvoie forcément au concept de genre, à ses constructions sociales et culturelles du masculin et du féminin, aux différences entre les sexes, et donc à cette « asymétrie sexuée » comme le dit Sylvie Ayrat, professeure agrégée, docteure en sciences de l'éducation.

Ce rapport de pouvoir est visible également dans l'étude faite sur les cultures urbaines par Yves Raibaud, géographe, membre du laboratoire Aménagement, Développement, Environnement, Santé (ADESS), qui parle de ville « androcentrique », c'est à dire faite en grande partie pour les garçons (75 % des budgets sont consacrés à leurs loisirs) et par les garçons (tous les postes à responsabilité à Bordeaux sont occupés par des hommes).

Alors comment lutter face à ces mécanismes scolaires et périscolaires qui construisent les inégalités et la hiérarchisation entre les sexes, et qui encouragent les garçons à être dominants?

Pour en finir avec « la fabrique des garçons », Sylvie Ayrat donne des pistes : repérer, œuvrer pour la mixité active, privilégier les espaces d'échanges, valoriser l'intention aux autres...

Une réflexion qui s'est prolongée dans les différents ateliers proposés l'après-midi, qui est bien sûr à poursuivre et à construire collectivement, si on veut dépasser les stéréotypes de genre et bâtir une culture commune pour une société de respect et d'égalité entre filles et garçons.

Christine Caumeil
Talence le 15/10/2015

Tutorat des futurs enseignants

D'après le rapport "Tutorat des futurs enseignants et conseillers principaux d'éducation" de l'IGAENR, publié le 22 octobre 2015, les contours du tutorat mixte entre Espé et "terrain" sont "encore imprécis". L'inspection générale formule 10 recommandations comme « **Développer une politique tutorale académique** et choisir des tuteurs de proximité, désignés le plus tôt possible, en assurant une compatibilité des emplois du temps des stagiaires et des tuteurs mais aussi informer et former les tuteurs de terrain et universitaires. » Il faut signaler que « La baisse importante de l'indemnité de tutorat, dont le montant est passé de 2 000 € à 1 250 €, a été unanimement regrettée par l'ensemble des tuteurs rencontrés par inspecteurs généraux. »

D'après nos informations, la mission IGEN-IGAENR annoncée par la ministre en septembre dernier et portant sur la formation des PLP dans les ESPE est en train de démarrer et rendra ses premiers travaux pour fin janvier 2016. 4 inspecteurs généraux sont mobilisés spécifiquement sur ce sujet. Dans ce cadre, il est prévu que les organisations syndicales soient auditionnées.

Concours CAPLP externe : augmentation du nombre d'inscrits

Le nombre d'inscrits aux concours externes CAPLP augmente entre 2014 et 2016, selon les chiffres du MEN. Ainsi, 14 422 candidats se sont inscrits au CAPLP pour la session 2016, soit 30 % de plus qu'en 2014 et 15,3 % de plus qu'en 2015.

Ci-dessous l'évolution du nombre d'inscrits au **CAPLP** externe en 2014, 2015 et 2016 en fonction de quelques sections. Vous trouverez le tableau complet sur notre site « Rubrique stagiaires ».

SECTIONS ET OPTIONS	INSCRITS 2014	INSCRITS 2015	INSCRITS 2016	Évolution 2014/2016 (%)
Arts appliqués option design	246	255	329	+33,7
Arts appliqués option métiers d'art	62	72	101	+63
Bâtiment option peinture-revêtements	93	105	121	+30,1
Biotechnologie option santé-environnement	765	644	738	-3,5
Conducteurs routiers	149	157	188	+26,2
Économie et gestion option commerce et vente	2411	2018	2367	-1,8
Économie et gestion option transport logistique	197	151	217	+10,1
Génie civil option construction et économie	73	97	144	+97,2
Génie civil option équipements techniques et énergie	99	132	123	+24,2
Génie électrique option électrotechnique et énergie	169	285	310	+83,4
Génie industriel option bois	89	103	118	+32,6
Lettres-histoire et géographie	1791	1632	1834	+2,4
Mathématiques-physique chimie	1687	1604	1696	+0,5
Sciences et techniques médico-sociales	680	695	866	+27,3

Interrogé par la presse le 20 octobre 2015, l'Inspecteur général honoraire Bernard Toulemonde évoque un "afflux lié au contexte du marché de l'emploi" et souligne la nécessité de "s'intéresser à l'évolution du nombre de présents aux épreuves" car "entre-temps, beaucoup changent de projet". Le décalage entre inscrits et présents est énorme: pour s'en tenir aux concours externes du 2d degré 2015, seulement 47,4 % des inscrits au CAPLP se sont présentés aux écrits.

Extrait du livre de Jacques Julliard « L'école perd ses valeurs ! »

« Toute dévalorisation matérielle ou morale du statut de l'enseignant est un attentat contre l'enseignement lui-même. Quelle est la meilleure réforme de l'école, la seule en vérité dont l'Etat soit capable ? Celle qui redonnera à l'enseignant le statut de l'intercesseur privilégié. Sinon un appareil de télévision ou un ordinateur peuvent suffire à mettre des informations à la disposition de qui les désire. Mais le résultat sera nul, ou presque, parce qu'on n'admire pas un poste de télévision »



Le taux des HSA en augmentation

La part des enseignants assurant des HSA est en augmentation. Elle touche 6 enseignants sur dix. Les collègues concernés effectuent en moyenne 2,3 HSA par semaine.

Régions académiques et circonscriptions académiques

Un projet de décret en préparation institue la création des régions académiques, dont les périmètres correspondent à ceux des régions mises en place au 1^{er} janvier 2016. Elles regroupent de une à trois circonscriptions académiques, lesquelles sont maintenues dans leurs limites géographiques. Dans chaque région académique, un recteur d'académie exerce la fonction nouvelle de recteur de région académique. Dans les régions comprenant plusieurs académies, le recteur de région académique préside un comité régional académique où siègent les autres recteurs de la région. Le recteur de région académique dispose d'attributions spécifiques dans la définition des orientations stratégiques des politiques de la région académique requérant une coordination avec la région ou le préfet de région. Il représente les académies de la région dans différentes instances régionales, sous réserve des dispositions spécifiques prévues pour le comité de l'administration régionale présidé par le préfet de région.

Dans les régions académiques comprenant plusieurs académies, un comité régional académique réunit les recteurs d'académie. Ce comité organise les modalités de l'action commune des recteurs et assure la coordination des politiques académiques. Il est présidé par le recteur de région académique, qui dispose, à cet effet, d'un service pour les affaires régionales.

Point sur l'évolution de l'organisation académique (CTA du 16/10/2015)

Nouvelle organisation territoriale :

- Conservation de toutes les académies (30) avec leurs compétences et organisation.
- Le territoire sera organisé en REGIONS ACADEMIQUES au nombre de 13 ; pour nous le siège sera Bordeaux.
- Le Recteur de Bordeaux deviendra le Recteur de la Région Académique.
- Création d'un COMITE REGIONAL ACADEMIQUE (CRA) réunissant entre autres les 3 Recteurs, ce comité ayant les compétences : carte des formations, apprentissage, orientation, décrochage scolaire ...
- Le CAEN sera conservé en 2016.

COLLOQUE DU SNUEP-FSU

« 30 ans du bac pro : vers la revalorisation de l'enseignement professionnel public »

12 RUE CABANIS, 75014 PARIS

[Cliquez Ici](#) pour télécharger le programme.